

## AIGONDIGNE

**Nombre de membres :**

- En exercice : 28
- Présents : 23
- Votants : 27
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) : 1
- Absent(s) :

**DEL 2020\_061**

L'an deux mil vingt, le 21 juillet à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougon, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobiot Philippe, Dumortier Roselyne, Fleuriault Elvire, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikael, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)s et pouvoir(s) :

AUDÉ Laurent, pouvoir à AIMON Céline  
DIDIER Emilien, pouvoir à ZAPATA Laurie  
FLEURIAULT Elvire, pouvoir à LECULLIER Lysiane  
THIBAULT Evelyne, pouvoir à ROUXEL Patricia

**Date de convocation :**

Le 15 juillet 2020

**Date d'affichage :**

Le 15 juillet 2020

Excusé(e)s :

HIPPEAU Gaëlle

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : LECULLIER Lysiane

Fait à Aigondigné,  
Le 21 juillet 2020  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

## Délibération 2020\_061 : FINANCES

### Objet : Affectation des résultats Budget Primitif principal 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

#### Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2019 :	759 308,62 €
Report :	1 510 204,69 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	2 269 513,31 €

#### Section d'Investissement

Résultat d'investissement :	-427 774,35 €
Investissement reporté :	-1 638,87 €
Résultat d'investissement cumulé :	-429 413,22 €
Restes à Réaliser RAR :	41 142,73 €
Besoin de financement :	-388 270,49 €

AIGONDIGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et/ou représentés d'affecter au budget pour 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- Au 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 1 881 242,82 €
- Au 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 388 270,49 €
- Au 001 « déficit d'investissement reporté » pour 429 413,22 €

Le Maire,  
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : .....

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.